

Municipalité



Chute-aux-Outardes



## AVIS PUBLIC

2021-010

### Séance extraordinaire du conseil municipal

***Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :***

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, le jeudi 26 août 2021, à compter de 18 h 30, à la salle Socioculturelle de la Chute située au 18 rue du Golf, à Chute-aux-Outardes.

**Toute la population y est conviée.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 24<sup>e</sup> jour d'août 2021.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay